



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA17-10-0011-2

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA17-10-0011-2 afin d'abroger le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 9 mars 2022.